

Date: 11/09/2025

Heure: 00:00

NOTICE 2025/2026 - ABANDON DE FRAIS ENGAGÉS PAR LES BÉNÉVOLES

Pourquoi ce dispositif ?

Si tu es bénévole et imposable à l'impôt sur le revenu, tu peux transformer les frais engagés pour le club (ex. déplacements) en don ouvrant droit à une réduction d'impôt (article 200 du Code général des impôts).

Tu bénéficies d'une réduction de 66 % du montant déclaré, dans la limite de 20 % de ton revenu imposable.

1. Conditions d'éligibilité

- Être bénévole du club, sans rémunération ni contrepartie.
- Effectuer des déplacements pour le club (matches, entraînements, compétitions...) avec un véhicule dont la carte grise est à ton nom (ou celui du conjoint avec attestation sur l'honneur).
- Transporter au moins un licencié autre que ton propre enfant (si transport d'enfants).

2. Comment calculer les frais

1. Tiens un relevé récapitulatif de tes déplacements (exemple ci-dessous).
2. Calcule le nombre total de kilomètres parcourus.
3. Applique le barème fiscal officiel en vigueur (voir impots.gouv).

Exemple de tableau

Date	Motif	Lieu	Km A/R	Total km	
15/10/24	Match U18G	Sens	120	120	
...	
Total				1 000 km	

Montant du don = Total km × barème fiscal.

Date: 11/09/2025

Heure: 00:00

NOTICE 2025/2026 - ABANDON DE FRAIS ENGAGÉS PAR LES BÉNÉVOLES

3. Renonciation au remboursement

Pour que tes frais soient reconnus comme don, tu dois ajouter la mention suivante sur ta note :

« Je soussigné(e) [Nom, Prénom], domicilié(e) à [adresse], certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser au club Entente Puisaye Handball en tant que don pour l'année civile 202... Montant : ... € »

Signature, date et lieu obligatoires.

⚠ Les péages ne rentrent pas dans ce dispositif. Ils peuvent être remboursés uniquement si leur usage a été validé par l'entraîneur et le président (justificatifs + RIB obligatoires).

4. Documents à fournir

- Le relevé récapitulatif signé.
 - La copie de la carte grise du véhicule.
 - Attestation sur l'honneur si le véhicule appartient au conjoint.
-

5. Envoi de la demande

✉ Envoie ton dossier complet par mail à : 5289018@ffhandball.net
Objet du mail : « NOM + DEMANDE CERFA FRAIS 2024 »

Le club établira ensuite le Cerfa n°11580*04 et te le transmettra pour ta déclaration d'impôts.

6. À retenir

- ✓ Être éligible
- ✓ Remplir ton tableau récapitulatif
- ✓ Notifier ton abandon de remboursement
- ✓ Joindre la carte grise (ou attestation)
- ✓ Envoyer le tout par mail au club